

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CCONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Date de convocation : 26/09/2024

Le 4 octobre 2024 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges Papegay, Agnès Rey, Marie-Anne Guichard, Thimothée Blanc, Bruno Baillon, Pauline Chabot, Michelle Jolivet, Jean-Hubert Ferrer, Laurence Duvouldy

REPRESENTES : Alain Montay par Jean-Hubert Ferrer, Bernard Neau par Georges Papegay, Geneviève Givaudan par Marie-Anne Guichard

Excusés : Audrey Dusserre-Bresson, Jean-Christophe Simon

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Approbation du PV du 31 juillet 2024 et du 06 aout 2024 : Pas d'observation, 13 pour.

Ouverture de la Séance à 19h00

Ajout de délibération : Subvention Voirie -> 13 Pour

<i>Intitulé</i>	1 – Choix de l'entreprise schéma directeur eau potable
<i>Présentation</i>	La commune a lancé une consultation pour le schéma directeur d'eau potable. IT 05 a assisté la commune pour le marché et l'analyse des offres. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre avec les options supplémentaires : <ul style="list-style-type: none">- HYDRETTUES pour un montant de 36 948€ HT- COHERENCE pour un montant de 28 570,50€ HT- CEREG pour un montant de 34 777,50€ HT Suite à l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise COHERENCE pour un montant de 28 570.5€ HT.
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	13 Pour

<i>Intitulé</i>	2– Subvention schéma directeur eau potable
<i>Présentation</i>	Pour financer le schéma directeur d'eau potable le Maire propose de demander une subvention à l'agence de l'eau à hauteur de 60% et au département à hauteur de 20%
<i>Débats</i>	Un budget de 40 000€ avait été décidé en début d'année. Le programme fini en automne et des fonds seront disponibles
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	3 – Achat de la parcelle A 1978
<i>Présentation</i>	La commune a déjà acheté la parcelle A 1976 et A209 en face de la mairie et il est proposé d'acheter la parcelle A1978 juxtaposant celle déjà acquises. Cela permettra à la commune d'avoir du foncier et de réfléchir à un futur projet.

	Le prix de cette parcelle est de 30 000€ pour 666m2 soit environ 45€ le m2.
<i>Débats</i>	L'étude de sol est prise en charge par le vendeur. Le terrain n'est pas viabilisé mais est constructible. Au total la commune aura plus ou moins 1400m2. Les projets possibles seront débattus prochainement, l'idée première est de faire une aire de stationnement pour libérer la place de la fontaine et la place de la Mairie.
<i>Vote</i>	1 contre ; 12 pour

<i>Intitulé</i>	4 – Décision modificative budget général
<i>Présentation</i>	Investissement : Paie ment du terrain A 209 et A1976 : + 46 000€ Paie ment du terrain A 1978 : + 37 000€ Livres subvention CNL : +2 500€ Chemin de grange neuve : - 85 500€ Pour l'achat des terrains et la subvention à CNL, il est proposé de réduire la ligne du chemin de Grange Neuve.
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	5– Décision modificative budget de l'eau
<i>Présentation</i>	Il est proposé d'ajuster le budget investissement de l'eau. Investissement : Opération 65 rénovation bassin : +6 000€ Opération 64 schéma directeur : -6 000€
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	6– Exonération TF entreprise FRR
<i>Présentation</i>	La commune a la possibilité d'exonérer de taxe foncière les entreprises en zone de revitalisation rurale (France ruralités). Cela permettrait d'attirer des entreprises et les inciter à installer sur la commune notamment sur la ZA qui se remplit très lentement
<i>Débats</i>	Argument pour vendre l'installation de nouvelle entreprise sur la commune. La durée d'exonération de la totalité du résultat est de 5 ans puis de 3 ans en dégressif dans la limite d'un certain chiffre d'affaires. L'exonération de cotisation sociale est de 1 an. La perte des exonérations fiscales en cas de cession volontaire d'activité en commune FRR et délocalisation moins de 5 ans après en avoir bénéficié. Le dispositif sera appliqué à compter de 2025.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	7 – Instauration THLV
<i>Présentation</i>	De nombreuses demande de recherche de logement parviennent en mairie et de nombreux logements sont vacants. Afin d'inciter à la location il est proposé d'instaurer une taxe sur les logements vacants
<i>Débats</i>	REPORTE pour avoir plus d'informations
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	8 – Vente livres bibliothèque et bureau et chaise
<i>Présentation</i>	<p>Le mobilier de l'école a été changé. Il est proposé de vendre les anciens bureaux et chaises. A la médiathèque un désherbage a été fait, et des jeux et livres sont encore en bon état, il est également proposé de les vendre.</p> <p>Le prix proposé est de :</p> <p>Bureau : 10€ TTC Chaise : 5€ TTC Livre format de poche : 1.5€ TTC Livre format de roman : 2€ TTC Petit Jeu : 2€ TTC Grand jeu : 4€ TTC</p>
<i>Débats</i>	Le montant est abondé au budget général. Il ne peut être directement alloué à l'école mais il peut l'être de manière indirecte.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	9 – Choix de l'entreprise pour la voirie 2024
<i>Présentation</i>	<p>La commune a lancé une consultation sur la plateforme des marchés publics pour rénover la voirie chemin de Fontpetite.</p> <p>Entreprises ont répondu à l'appel d'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colas pour 41 028€ TTC - Routière du midi pour 63 205.2€ TTC - BS Voirie pour 39 537 TTC <p>Suite à la commission travaux du 4 octobre 2024, il est proposé de retenir l'entreprise BS Voirie pour un montant de 39 537€ TTC</p>
<i>Débats</i>	<p>Sur les devis, l'installation correspond à la signalétique les montants peuvent passés du simple à *7 selon l'entreprise.</p> <p>Une réflexion se fait sur les pourcentages qui permettent de faire les choix de l'entreprise pour favoriser l'accompagnement et la technique, tout en conservant un critère prix important.</p>
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	10 – Subvention Voirie
<i>Présentation</i>	Une subvention voirie de 16 000€ a été voté par le département pour une dépense de 40 000€. Il convient d'accepter cette subvention
<i>Débats</i>	Les 40 000€ sont hors taxes et ne correspondent pas totalement au montant des dépenses de la délibération précédente, il faudra rajouter des dépenses pour arriver au total.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	10 – – Choix de l'entreprise climatisation
<i>Présentation</i>	<p>Suite à l'obtention de la subvention pour la pose de climatisation, trois entreprises ont répondu à la consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Climax pour un montant de 17 221.03€ HT - Durance chauffage pour un montant de 18 118€ HT - Payan froid pour un montant de 19 520.49€ HT - Aude didier pour un montant de 19 725€ HT

	Suite à la commission travaux du 4 octobre 2024, Il est proposé de retenir l'entreprise Climax
<i>Débats</i>	L'entreprise est du 04 et répond aux critères d'exigence.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	11- Désignation d'un représentant au SMAVD
<i>Présentation</i>	Jean Christophe SIMON souhaite démissionner de son poste de représentant au SMAVD. Les réunions ont lieu à Mallemort et il est important que la commune soit représentée. Georges Papegay propose de le remplacer et de désigner Pauline Chabot comme suppléante
<i>Débats</i>	Environ 2 réunions par an à Mallemort
<i>Vote</i>	13 pour

La séance est levée à 19h50

Secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Divers :

SYL -> Financement à environ 90% pour la signalétique. Il est proposé d'en mettre au boulodrome (piscine, parking, salle Durance) + les panneaux qui peuvent être confondu, bar, boulangerie, snacking, Complexe sportif, Stade

Enrouleur piscine 1 300€ + une tronçonneuse pour 500€ + l'enrouleur du stade sera récupéré le jour ou l'entreprise rapporte la tondeuse

Le tracteur est en réparation pour environ 3 000 à 5 000€

La commune va se munir d'un broyeur d'accotement plus adapté aux travaux à réaliser, le prix varie entre 6 000 et 12 000€.

SYM05 : le démantèlement de l'éclairage public pour Grange Neuve aura lieu avant la fin de l'année.

L'entreprise Orange va se désengager du réseaux fibre en 2026, il sera après aux opérateurs. Il est donc important d'installer la fibre avant cette date pour éviter une possible installation payante de la fibre en 2026.

Déchet vert cimetièrre -> la poubelle n'est pas dans la tournée de la CCSB. Il est réfléchi de mettre un compost, un pour le tri et un pour les OM.

WC du boulodrome : compte tenu des incivilités, il est proposé de fermer les toilettes de gauche (celui qui est rénové) de 8h30 à 17h.

Déco de Noël : un budget doit être alloué, il est proposé un budget de 400€.

Le secrétaire :



Le Maire :

